



LES FAITS MARQUANTS

LA FRANCE RESTE LE PAYS EUROPÉEN LE PLUS ATTRACTIF POUR LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Même si le nombre de projets d'IDE (investissements directs étrangers) a chuté de 12% entre 2019 et 2020 (contre 13% au niveau européen), la France conserve pour la deuxième année consécutive son titre de pays le plus attractif du Vieux Continent, devant nos voisins britanniques et allemands.

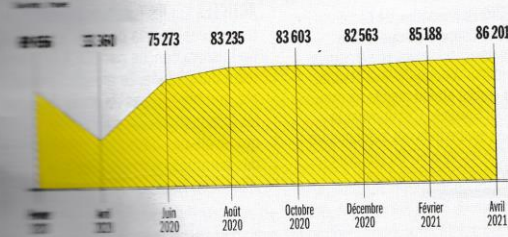
Source : Investissements directs étrangers en 2020.



LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES REBONDISSENT

Bonne nouvelle pour la reprise ! Entre février et avril dernier, les créations d'entreprises ont bondi de 71,2% par rapport à la même période en 2020. Le secteur du transport et de l'entreposage est celui qui a été le plus dynamique, grâce à l'essor des services de livraison à domicile.

Source : Créations mensuelles d'entreprises en France.



DES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES UTILISENT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Chaque année, il faut produire des cerveaux spécialisés dans l'IA, nos entreprises restent à la pointe en ce qui concerne son utilisation. Nous sommes particulièrement à la traîne avec le « machine learning » (l'apprentissage automatique) : seulement 2% de sociétés exploitent cette technologie.

Source : Entreprises de plus de 10 salariés, à l'exception des entreprises qui utilisent l'intelligence artificielle.



Le diagnostic



François Ecalte

Ancien rapporteur général de la Cour des comptes et président de Fipeco

“LE REcul DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE N'EST PAS UNE URGENCE”

Selon cet expert, cette mesure permettrait de faire rapidement des économies mais pourrait favoriser une hausse du chômage à court terme.

CAPITAL : Le gouvernement souhaiterait remettre sur la table à la rentrée la réforme des retraites, qui avait été mise sur pause avec l'arrivée du Covid-19, un sujet explosif à moins d'un an de la présidentielle. Faut-il vraiment le traiter en urgence ?

► FRANÇOIS ECALLE

Tout dépend de ce que l'on entend par le mot « réforme » ! L'une des options pour le gouvernement semble être de ne pas reprendre le projet initial, celui d'une vaste transformation du régime actuel en un système universel par points. L'exécutif se contenterait de modifier certains paramètres, notamment l'âge légal de départ à la retraite. Il s'agit d'une bonne idée dans l'absolu : à moyen terme, son recul permettrait d'augmenter la population active, et donc l'emploi et la croissance. Mais pas à court terme ! Au contraire, cet ajustement paramétrique pourrait conduire à une hausse du chômage dans un premier temps. Vu les circonstances économiques actuelles, ce n'est peut-être pas le moment le plus pertinent.

Pourquoi le gouvernement réfléchit-il tout de même à cette option ?

► Sûrement parce qu'il s'agit d'une mesure qui permettrait de faire des économies très rapidement. Le déficit actuel n'est pas très important

(-0,3 point de PIB), et nous devrions le combler (et même le transformer en excédent) dans les années 2030. Mais en repoussant l'âge de départ légal de 62 à 64 ans, nous pourrions revenir à l'équilibre beaucoup plus vite. Une bonne idée pourrait être de décider maintenant de programmer ce changement, par exemple à partir de 2023, lorsque la crise sera derrière nous.

Faut-il alors abandonner l'idée d'un système universel ?

► Je ne pense pas. Il faut simplifier notre régime de retraite actuel, et pas seulement pour des considérations financières. Celui-ci est affreusement compliqué et n'est pas du tout équitable. Cela permettrait également de simplifier la mobilité professionnelle, et d'éviter toutes les erreurs de calcul lors de la liquidation des retraites. Mais il est vrai que cette idée est très inflammable, car elle risque de faire des perdants. Pour éviter de trop grosses secousses sociales, il pourrait être pertinent de mettre en place la « clause du grand-père ». Seuls les nouveaux entrants sur le marché du travail seraient concernés. Mais les premiers effets ne se feront pas sentir avant une quarantaine d'années... ■

Propos recueillis par PHILIPPINE ROBERT